
Document WSIS/PC-1/DOC/4-F
31 mai 2002
Original: anglais

Secrétariat exécutif du SMSI

THÈMES PROPOSÉS POUR LE SOMMET ET RÉSULTATS POSSIBLES

1 Aux termes de la Résolution 56/183 adoptée le 21 décembre 2001 par l'Assemblée générale des Nations Unies¹, la communauté internationale a décidé d'organiser un Sommet mondial sur la société de l'information qui aura lieu en deux étapes, la première à Genève du 10 au 12 décembre 2003, et la seconde à Tunis en 2005.

2 Cette Résolution recommande que l'ordre du jour du Sommet soit établi par un comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée. Il importe que cette procédure s'effectue en toute transparence et que tous les partenaires sachent qu'ils ont la possibilité de contribuer à l'événement.

1 Projet d'ordre du jour

3 Afin d'aider le Comité de préparation à définir des thèmes possibles pour l'ordre du jour, le Comité d'organisation de haut niveau (HLSOC) a défini une liste de thèmes envisageables, comme suit:

- **Construire l'infrastructure de l'information**
- **Lever les barrières: vers un accès universel et équitable à la société de l'information**
- **Services et applications**
- **Besoins des utilisateurs**
- **Elaboration d'un cadre**
- **Les TIC et l'éducation**
- **[Rôle des TIC dans la bonne gouvernance]**

¹ La Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/56/183) est disponible sur le web à l'adresse suivante: <http://www.un.org/documents/ga/res/56/a56r183.pdf>. L'idée du Sommet a été lancée par l'UIT dans sa Résolution 73 (Minneapolis, 1998) puis confirmée ultérieurement par les Résolutions 1158 et 1179 du Conseil. La Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies invite l'UIT à "jouer le rôle directeur principal" dans le Secrétariat exécutif.

4 Ces thèmes sont développés dans l'Annexe 1 du présent document. La liste qui y figure prend pour point de départ le thème originellement proposé par les membres du HLSOC, à la lumière de discussions ultérieures et des résultats d'un atelier organisé par le pays hôte (la Suisse), à Coppet en décembre 2001, pour la première phase du Sommet et compte tenu également des travaux en cours dans le cadre du Secrétariat exécutif.

2 Les questions clés

5 Les technologies de création, de traitement et de diffusion de l'information sont d'usage courant dans la société d'aujourd'hui. Il est donc logique que la société de l'information ait un caractère multidimensionnel, touchant par exemple à la vie économique, aux affaires publiques, à la santé, à l'enseignement, etc². Il est important que ce Sommet ait une vaste portée, et, pour reprendre les termes de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, qu'il "examine l'ensemble des questions pertinentes que soulève l'avènement de la société de l'information". Certaines de ces questions pourront être traitées pendant le Sommet dans le cadre de réunions spéciales.

6 Il importe néanmoins que les thèmes examinés en plénière par le Sommet soient suffisamment ciblés pour susciter l'intérêt des décideurs et des dirigeants politiques au plus haut niveau et pour faire en sorte que le Sommet vise à l'obtention de résultats concrets. Le Comité de préparation doit déterminer quels problèmes le Sommet cherchera à résoudre.

7 Même si de nombreux thèmes sont liés à l'avènement de la société de l'information, ceux qui sont proposés peuvent être regroupés en trois grands domaines: vision, accès et applications (voir Annexe 1).

- A **Vision:** Quels sont les éléments communs aux membres de la communauté internationale à partir desquels on peut élaborer une vision commune de la société de l'information? Quel cadre et quelle stratégie la communauté internationale peut-elle concevoir pour s'efforcer d'exploiter au mieux les potentialités des TIC, et les mettre au service du développement, en faisant en sorte que les obstacles rencontrés aient le moins de répercussions possible? Quelles mesures peut-on prendre pour limiter, voire supprimer, les obstacles au commerce électronique transfrontières et améliorer la sécurité des infrastructures de réseau critiques?
- B **Accès:** Comment faire en sorte que tous les habitants de la planète aient les moyens de bénéficier des avantages offerts par la généralisation des technologies de l'information et de la communication? Quels mécanismes faut-il mettre en place pour aider à réduire la fracture numérique? Quelles sont les mesures à prendre pour aider les utilisateurs?
- C **Applications:** Comment peut-on utiliser les TIC pour aider à promouvoir les objectifs communs à l'ensemble de l'humanité tels qu'ils sont exprimés dans la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies?

² Se reporter par exemple à l'analyse figurant dans le Rapport mondial de l'UNESCO sur l'information et la communication, 1999-2000, disponible sur le site:
<http://www.unesco.org/webworld/wcir/en/report.html>.

3 Résultats possibles du Sommet

8 Dans sa Résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies recommande qu'à partir d'une optique commune, définie pendant les réunions du Comité de préparation, le Sommet adopte une **déclaration de principe** sur les fondements de la société de l'information du XXI^e siècle. La Résolution 73 de l'UIT, quant à elle, évoque la nécessité d'établir un cadre global identifiant, avec la contribution de tous les partenaires, une compréhension commune et harmonisée de la société de l'information.

9 Dans sa Résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies recommande en outre que, sur la base des travaux des Comités de préparation, le Sommet adopte un **plan d'action**. La Résolution 73 de l'UIT préconise l'élaboration d'un plan d'action stratégique pour un développement concerté de la société de l'information en définissant un programme portant sur les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en oeuvre.

10 Ce plan d'action serait l'expression d'un consensus entre les Etats, le secteur privé, la société civile et d'autres grands partenaires, concernant la voie à suivre. Il devrait fixer des buts et objectifs concrets, par exemple en indiquant comment lever les obstacles qui empêchent de réduire la fracture numérique. Il devrait également préciser des mesures quantifiables (jalons/critères de référence) de contrôle et d'évaluation. L'un des atouts de ce Sommet est qu'il aura lieu en deux étapes, à Genève en 2003 et à Tunis en 2005. La seconde étape offrira une excellente occasion d'évaluer l'efficacité du plan d'action et d'y apporter des ajustements, s'il y a lieu.

11 Le Sommet devrait également décider d'une répartition équilibrée des tâches entre les différents partenaires, de manière à assurer l'efficacité du suivi, en particulier pour le plan d'action. La Résolution 73 de l'UIT évoque à ce sujet la nécessité d'identifier les rôles des différents partenaires pour une bonne coordination de la mise en oeuvre de la société de l'information dans tous les Etats Membres.

12 Afin d'obtenir les résultats escomptés, il est proposé que les discussions soient articulées autour des objectifs cités dans la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, à savoir:

- A Vision: "Elaborer une optique et une interprétation communes de la société de l'information"**, ce qui correspond aux thèmes "Lever les barrières: vers un accès universel et équitable à la société de l'information" et "Elaboration d'un cadre".
- B Accès: "Faciliter l'accès de tous les pays, qui en ont un besoin urgent, aux technologies de l'information, de la transmission des connaissances et des communications aux fins du développement"**, ce qui correspond aux thèmes "Construire l'infrastructure de l'information" et "Besoins des utilisateurs".
- C Applications: "Exploiter le potentiel que recèlent les connaissances et la technologie pour réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire"**, ce qui correspond aux thèmes "Services et applications" et "Les TIC et l'éducation".

Ces objectifs sont repris ci-dessous plus en détail.

A Elaborer une optique et une interprétation communes de la société de l'information

13 L'objet du Sommet mondial sur la société de l'information, tel qu'il est décrit dans la Résolution, est d'élaborer *"une optique et une vision communes de la société de l'information et d'adopter une déclaration et un plan d'action qui seraient appliqués par les gouvernements, les institutions internationales et tous les secteurs de la société civile"*.

14 A l'ère de la société de l'information, l'accès à cette information est au coeur de la plus grande partie des activités humaines. La plupart des emplois dans la société actuelle nécessitent de savoir traiter l'information, l'accès à l'information étant considéré comme ouvrant la voie à la prospérité et à la puissance. Depuis le XIXe siècle, il est possible d'envoyer des messages d'une région du monde à l'autre, aujourd'hui sous forme électronique. De nos jours, au XXIe siècle, des quantités d'informations équivalentes au contenu de la somme des livres imprimés jusqu'à ce jour sont envoyées d'un endroit à l'autre en quelques secondes et des milliards de pages web sont disponibles à la lecture. Des transactions financières pour un montant de plusieurs billions de dollars se font chaque jour dans le monde entier sous forme binaire.

15 Toutefois, il ne faut pas oublier que cette quantité astronomique d'informations masque une répartition inéquitable de l'accès aux informations et des moyens permettant de les utiliser. Dans le monde de l'échange d'informations comme dans celui de l'échange de biens et services, l'extrême richesse et l'extrême pauvreté sont flagrantes. Le manque d'information est une réalité pour de nombreux habitants de la planète. La diffusion d'informations sur les biens et les services fait fonctionner les marchés et met de nouveaux débouchés à la portée des producteurs locaux. La diffusion d'informations sur les maladies, sur leur prévention et sur les moyens de les guérir revêt une importance capitale pour les soins de santé. C'est en nous informant sur le monde dans lequel nous vivons que nous apprenons. L'information est, de plus, une condition préalable à la bonne gouvernance et permet d'améliorer les prestations des services publics. Il est à craindre qu'à l'heure où un nombre croissant d'activités humaines deviennent directement tributaires de l'accès à l'information, les inégalités d'accès ne creusent encore les écarts en matière de développement. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) nous permettent de découvrir et d'extraire le potentiel économique des données à notre disposition. Or, faute d'accès aux TIC, les pauvres ne feront que s'appauvrir.

16 Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, les participants s'efforceront de parvenir à un consensus sur un cadre établissant les principes de base sur lesquels devrait se fonder leur vision commune. Ce cadre pourrait servir de point de départ à la rédaction de la déclaration de principe qui sera adoptée par le Sommet.

B Faciliter l'accès de tous les pays, qui en ont un besoin urgent, aux technologies de l'information, de la transmission des connaissances et des communications aux fins du développement

17 Les signataires de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies ont pris, entre autres engagements, celui de faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous. L'accès à l'information, et donc à l'acquisition de connaissances, est considéré comme crucial pour le processus de développement. Il implique d'une part, l'existence de réseaux et de services de TIC adaptés et, d'autre part, la capacité à utiliser ces outils pour concevoir des applications utiles à l'ensemble de la société (apprentissage par la pratique). Or, tant ces outils que la capacité à les utiliser sont inégalement répartis.

18 Malgré les progrès considérables accomplis ces dernières années, l'accès aux TIC, notamment au téléphone, au téléphone mobile, à l'Internet et à la radiodiffusion, reste inégalement réparti¹. C'est ainsi qu'on dénombre davantage de télévisions au Brésil, de lignes téléphoniques fixes en Italie, de téléphones mobiles en Corée et de connexions à l'Internet au Luxembourg que sur l'ensemble du continent africain. Pourtant, l'Afrique est beaucoup plus peuplée que les pays cités, et ses besoins sont nettement supérieurs aux leurs.

19 Ces disparités recouvrent ce qu'il est convenu d'appeler depuis quelques années la "fracture numérique". Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, les participants pourront réfléchir à l'ampleur de cette fracture et à ses multiples causes. Au-delà de cette réflexion, le Sommet offrira l'occasion d'évaluer les réussites de pays en développement, dont un nombre croissant ont su mettre en place des réseaux et services de TIC d'excellente qualité. Pour beaucoup d'entre eux, la recette du succès fait intervenir plusieurs ingrédients: participation du secteur privé, libéralisation des marchés et création d'organismes de réglementation indépendants. Les études de cas par pays, conçues pour illustrer les exemples de meilleures pratiques, devraient être autant de contributions importantes aux travaux du Sommet.

20 Lorsqu'ils ont adopté la Résolution, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont déclarés *convaincus qu'il est nécessaire, au plus haut niveau politique, de dégager un consensus mondial et une volonté collective en vue de faciliter l'accès de tous les pays, qui en ont un besoin urgent, aux technologies de l'information, de la transmission des connaissances et des communications aux fins du développement, en vue de recueillir tous les avantages de la révolution des technologies de l'information et de la communication*. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, ce consensus mondial et cette volonté collective doivent être convertis en un plan d'action conçu pour que l'on ne parle plus de fracture numérique, mais des perspectives du numérique.

C Exploiter le potentiel que recèlent les connaissances et la technologie pour réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies

21 Dans sa Résolution 56/183, l'Assemblée générale constate qu'*il est urgent d'exploiter le potentiel que recèlent les connaissances et la technologie pour réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire et de trouver des moyens efficaces et novateurs de mettre ce potentiel au service du développement pour tous*.

22 Le Sommet du Millénaire organisé par les Nations Unies en 2000 a défini une série d'objectifs à atteindre pour instaurer un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Dans cette Déclaration, les Etats s'engagent à "*faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous*". Grâce aux TIC, nous pouvons apprendre, nous divertir et vivre une vie plus intéressante; en outre, utilisées parallèlement à d'autres outils, elles peuvent également aider à atteindre les objectifs beaucoup plus larges définis dans la Déclaration du Millénaire⁴. Ces objectifs peuvent être divisés en quatre sous-thèmes qui peuvent contribuer à structurer le futur plan d'action élaboré par le Sommet:

¹ Se reporter, par exemple, aux données et analyses affichées sur le site web de l'UIT: <http://www.itu.int/ITU-D/ict/>.

⁴ Le texte de la Déclaration du Millénaire est disponible sur le site: <http://www.un.org/millennium/declaration/ares552e.htm>.

C1 Développement et élimination de la pauvreté

23 Il est rare que l'on meure faute d'accès à l'Internet ou à un téléphone. Parmi les nécessités vitales, les TIC ne sont pas, loin de là, prioritaires. Toutefois, il est assurément beaucoup plus facile de fournir lesdites nécessités vitales (une eau non polluée, une alimentation nutritive, un logement, une éducation, des soins de santé et un emploi) si l'on a facilement accès à l'information et aux communications. Dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'Etat s'engagent à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim ou n'ont pas accès à l'eau potable. Ils s'engagent également à assurer partout dans le monde un accès à l'enseignement primaire pour les garçons et les filles, à réduire la mortalité maternelle et infantile, à fournir de meilleurs soins de santé et à améliorer sensiblement la vie des habitants des taudis. Les TIC peuvent contribuer à la réalisation de tous ces objectifs, ainsi qu'en témoigne le contenu de l'Annexe 2 du présent document.

C2 Démocratie et bonne gouvernance

24 Dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'Etat s'engagent à renforcer l'état de droit, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales reconnus sur le plan international. Ils s'engagent également à assurer aux médias le droit de jouer leur rôle essentiel et à garantir le droit du public à l'information. Les TIC, qui permettent d'améliorer l'accès aux procédures publiques et de créer des liens entre les citoyens, peuvent jouer un rôle fondamental dans la création de modèles de bonne gouvernance. C'est par leur intermédiaire que des voix jusqu'alors marginalisées pourront se faire entendre. Leur développement encourage les pouvoirs publics à rendre davantage compte et à faire preuve de plus de transparence. Les TIC peuvent également contribuer à donner aux populations défavorisées les moyens de surmonter leurs difficultés par le biais de la création de réseaux communautaires et du partage des connaissances.

C3 Notre héritage commun

25 Dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'Etat prennent l'engagement d'éviter à l'ensemble de l'humanité, et surtout aux générations futures, d'avoir à vivre sur une planète irrémédiablement dégradée par les activités humaines et dont les ressources ne peuvent plus répondre à leurs besoins. Les TIC jouent aujourd'hui un rôle capital dans la lutte contre la pollution en même temps qu'elles favorisent un développement économique sans danger pour l'environnement. La diversité culturelle et linguistique constitue également une partie importante de notre héritage commun, qui, comme notre environnement physique, doit être préservée et protégée. Les TIC ouvrent de nouvelles voies à l'expression de cette diversité et à la diffusion mondiale d'un contenu local.

C4 Protéger les groupes vulnérables et répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique

26 La Déclaration du Millénaire reconnaît les problèmes particuliers rencontrés par les communautés vulnérables telles que les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays sans littoral. Elle reconnaît en outre la nécessité de faire entrer de plain-pied l'Afrique dans l'économie mondiale. Les communautés vulnérables sont, encore plus que les autres, tributaires des TIC en raison de leur isolement. Tandis que la fracture numérique se réduit pour les pays en développement à revenu intermédiaire, elle se creuse en fait pour les pays les plus pauvres, en particulier en ce qui concerne leur connectivité au réseau dorsal Internet international. Le Sommet peut aider à attirer l'attention du monde entier sur ces problèmes.

4 Marche à suivre proposée pour l'élaboration de l'ordre du jour et d'un contenu

27 La Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies *recommande que le soin de préparer le Sommet soit confié à un comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée*. Elle encourage également la contribution effective et la participation active de divers organes, y compris les organes compétents des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé.

28 Pour garantir la transparence de la procédure, plusieurs mesures ont déjà été prises:

- En premier lieu, la création d'un Comité d'organisation de haut niveau (HLSOC) a établi un cadre dans lequel les organismes du système des Nations Unies peuvent apporter leurs contributions aux thèmes du Sommet. Tous les membres du HLSOC se sont engagés à donner des informations précises sur leurs travaux, afin d'aider à développer ces thèmes. Ces contributions seront affichées sur le site web du SMSI et récapitulées dans un document distinct qui sera présenté à la première réunion du Comité de préparation (PrepCom 1).
- Pour que ces contributions à l'ordre du jour du Sommet soient fournies en toute transparence, il a été établi un Secrétariat exécutif qui utilise les moyens mis à sa disposition par l'Union internationale des télécommunications à Genève. Ce Secrétariat est chargé, entre autres, "d'élaborer des projets d'ordre du jour et des projets de document pour les réunions de préparation". Sa composition doit encourager les principaux partenaires, y compris les fonctionnaires des Etats Membres, ceux des institutions spécialisées des Nations Unies participant au HLSOC, les collaborateurs du secteur privé et les représentants de la société civile, à fournir des contributions.
- Une autre grande étape dans l'élaboration de l'ordre du jour et des thèmes du Sommet est celle de la procédure de consultation avec les Etats, préalablement à la première réunion du Comité de préparation, par le biais de consultations informelles avec les missions établies à Genève. Les consultations organisées avec d'autres groupes intéressés permettront également de contribuer à cette tâche d'élaboration.
- Dans le cadre de ce processus consultatif en cours, plusieurs conférences régionales et réunions thématiques ont été organisées ou sont en projet afin de permettre aux partenaires de s'intéresser plus particulièrement aux questions qui seront examinées par le Sommet.

29 Il est important que les partenaires gouvernementaux, qui jouent un rôle central dans la procédure, aient la possibilité, non seulement de faire connaître leur avis, mais également de recueillir celui d'autres parties intéressées, de manière à refléter la diversité des opinions. Les participants à la réunion de préparation voudront peut-être prendre en compte l'important travail accompli par le DOT Force du G8, par le Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication, la Digital Opportunity Initiative et de nombreuses autres initiatives connexes, ainsi que les résultats de grandes conférences internationales telles que la Conférence mondiale de développement des télécommunications et la Conférence de plénipotentiaires de 2002, toutes deux organisées par l'UIT. Ils devront aussi examiner les travaux réalisés par des fondations publiques et privées, des associations et des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales.

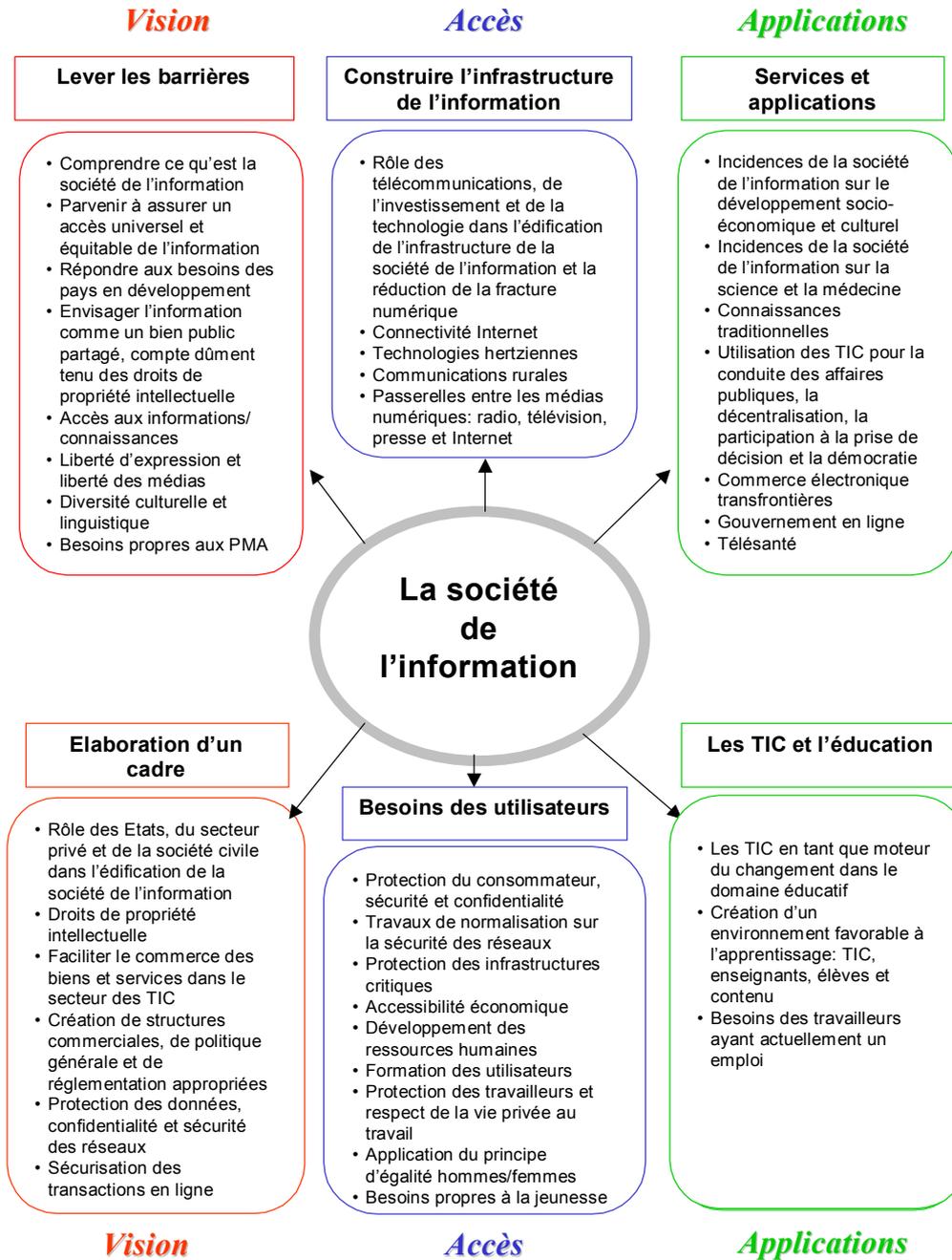
30 Dans l'élaboration de l'ordre du jour et la définition des thèmes possibles pour le Sommet, l'essentiel est que la procédure soit transparente et clairement arrêtée. A sa première réunion, le Comité de préparation devrait lancer le débat sur les thèmes et l'ordre du jour du Sommet. Après cette réunion se tiendront des conférences régionales organisées par les gouvernements et des réunions thématiques qui feront apparaître d'autres opinions sur les thèmes, l'ordre du jour et les

résultats escomptés, y compris dans une optique régionale. Ces contributions, qui reflèteront pour la plupart les opinions des gouvernements, alimenteront alors la deuxième réunion du Comité de préparation qui devrait se tenir du **24 mars au 4 avril 2003 à Genève** (dates provisoires). En outre, les organismes des Nations Unies et les autres partenaires pourront, à cette deuxième réunion, fournir des contributions écrites susceptibles d'être examinées dans le cadre de l'élaboration des thèmes, de l'ordre du jour et des résultats escomptés. La troisième réunion du Comité de préparation, qui aura lieu au troisième trimestre 2003, fournira une nouvelle occasion de peaufiner et de préciser ces thèmes, cet ordre du jour et ces résultats, juste avant la première étape du Sommet qui aura lieu à Genève en décembre 2003.

31 Dans un souci de transparence et d'exhaustivité, on peut envisager d'autres solutions qui permettraient à un public plus large de faire connaître ses vues sur les questions clés du Sommet et d'être informé. Il est donc proposé que le site web du SMSI soit utilisé non seulement pour afficher des documents tels que celui-ci, mais aussi pour afficher des observations et des réactions à son propos. Les observations devront être envoyées au secrétariat du SMSI, si possible sous forme électronique, à l'adresse suivante: input-wsis@itu.int. Toutes les observations seront affichées sur le site web public, sauf si l'auteur demande expressément qu'il en soit autrement. En outre, les documents présentés par les membres du HLSOC et les résultats des conférences régionales et des réunions thématiques seront également postés sur ce site web.

Annexe 1

Illustration de la diversité des problèmes afférents à la société de l'information



Annexe 2

Comment les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent contribuer à la réalisation des grands objectifs de développement, tels que ceux de la Déclaration du Millénaire

Objectif	Rôle des TIC
<ul style="list-style-type: none">• Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population mondiale vivant dans une situation d'extrême pauvreté	<ul style="list-style-type: none">• Elargir l'accès aux informations commerciales et réduire les coûts des transactions pour les petits cultivateurs et les intermédiaires• Améliorer l'efficacité et la compétitivité des entreprises des pays en développement et développer leur accès au marché• Renforcer la capacité des pays en développement à jouer un rôle dans l'économie mondiale et à exploiter leur avantage comparatif en terme de coût des facteurs (en particulier compte tenu de l'emploi d'une main-d'œuvre qualifiée)
<ul style="list-style-type: none">• Réduire de deux tiers la mortalité infantile entre 1990 et 2015• Réduire des trois quarts la mortalité maternelle entre 1990 et 2015• Donner à tous accès aux services de santé de base, d'ici à 2015	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer la formation professionnelle de base et la formation en cours d'emploi offerte aux travailleurs du secteur de la santé• Améliorer la veille et les échanges d'informations concernant les maladies et les famines• Faire en sorte que les prestataires de soins en zones rurales aient davantage accès aux conseils de spécialistes et aux diagnostics à distance• Améliorer l'accès aux informations en matière de santé de base, y compris en ce qui concerne la santé génésique et la prévention du SIDA par le biais d'un contenu adapté aux conditions locales rédigé dans les langues locales
<ul style="list-style-type: none">• Mettre en oeuvre des stratégies nationales pour un développement durable d'ici à 2005 de façon à inverser la tendance au gaspillage des ressources environnementales, d'ici à 2015	<ul style="list-style-type: none">• La télédétection et les réseaux de communication permettent de renforcer l'efficacité du suivi, de la gestion des ressources et de l'atténuation des risques liés à l'environnement• Améliorer l'accès aux stratégies de développement durable et favoriser la prise de conscience dans plusieurs domaines (agriculture, assainissement et gestion des ressources en eau, industries extractives, etc.)• Améliorer la transparence et le suivi des atteintes à l'environnement/de l'exécution des réglementations dans le domaine de l'environnement• Faciliter l'échange de connaissances et le dialogue entre les décideurs, les agents d'exécution et les associations de défense de l'environnement

<ul style="list-style-type: none">• Scolariser tous les enfants en primaire, d'ici à 2015• Progresser vers l'égalité entre les hommes et les femmes et faire participer davantage les femmes à la prise de décision en éliminant les disparités liées au genre dans l'enseignement primaire et secondaire, d'ici à 2005	<ul style="list-style-type: none">• Elargir le vivier d'enseignants qualifiés, en utilisant les TIC et les méthodes à distance pour la formation des enseignants et en créant des réseaux qui les relient à leurs collègues.• Améliorer l'efficacité et la productivité des ministères de l'éducation et des organismes associés, grâce à l'application stratégique des technologies et au développement des compétences facilité par les TIC• Mettre à disposition davantage de matériels et ressources d'enseignements de qualité, grâce aux TIC• Dispenser des programmes scolaires et d'alphabétisation spécifiquement adaptés aux besoins des filles et des femmes de familles pauvres, en utilisant les technologies appropriées• Sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de l'égalité entre les hommes et les femmes par le biais de programmes d'information et de communication utilisant les TIC
--	--

Source: Rapport de l'UIT sur le développement des télécommunications dans le monde 2002: Réinventer les télécommunications, adapté du document du Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni, *The significance of information and communication technologies for reducing poverty*, janvier 2002.
